

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

### **Décision NU/MRF/études n° NUN 15-001 du 16 janvier 2015 portant délégation de signature du responsable de l'unité études au responsable technique de l'unité études (RATP)**

NOR : DEVT1504423S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité études du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à la directrice de département du matériel roulant ferroviaire (MRF) par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-009) consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012, au responsable de l'unité études par le directeur du département MRF;

Vu la note de département n° 14-062 du 17 décembre 2014,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n° 12-009).

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, de donner délégation à:

M. Guillaume Maes, responsable de l'entité contrôle audits qualité de l'unité études;

M. Jean-Luc Cohuau, responsable de l'entité études électriques de l'unité études;

M. Éric Lohier, responsable de l'entité études mécaniques de l'unité études,

à l'effet de signer, en leur nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente décision annule et remplace la délégation référencée « nun-14-001 » en date du 20 octobre 2014.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 16 janvier 2015.

*Le responsable de l'unité études  
du département MRF,*  
J.-L. FRANCOUAL